

DELIBERATION (2026-36) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Autorisation de créer un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 23 avril 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Sébastien SIRIEIX, Marielle GOUTTARD, Romain LEHMANN, Laura CHAMBADE, Marie DA COSTA, Alain LAGRU, Thierry CHALENDARD, Pierre DUPÊCHER, Fabien THIOLAS, Audrey VALLAT, Andréa ZANON, Hélène TARRIT-DESGENS, Marie PAULET, Nicolas JOIGNEAUX.

Secrétaire de séance : MME. Marielle GOUTTARD.

Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint administratif correspondant au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de catégorie C2, pour assurer les missions relatives aux fonctions d'un agent administratif polyvalent (accueil physique et téléphonique du public, gestion des dossiers d'urbanisme, des dossiers des services périscolaires, exécution budgétaire, gestion des listes électorales, participation à l'organisation des scrutins électoraux, rédaction des actes d'état civil, tâches administratives courantes, ...), pour un temps de travail non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

- L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif aux conditions ci-dessus exposées ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget.

Le Maire, Pascal BRUHAT,
Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,
Affiché le 30 avril 2026,
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche-Noire, le 30 avril 2026,

La secrétaire de séance, Marielle GOUTTARD